

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 29 juillet 2024
Délibération n°6-2

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf juillet à vingt heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian et FERRANDI François
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Excusés : Mrs BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, FINI Sandro, et WEIHSS Pascal
Mme NSIRI Marielle

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire de séance.

Objet : VALIDATION PROJET CITY STADE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les jeux olympiques 2024 ont créé un engouement auprès des communes pour la création de terrains multisports type city stade.

L'État et d'autres structures mobilisent des moyens importants pour subventionner les communes pour la création de city stade.

Le montant estimatif du projet s'élève à 75 705 € HT soit 90 846 € TTC.

Le projet city est prévu sur le budget 2025. Il convient toutefois de valider le projet de création du city stade afin de mobiliser les subventions rapidement.

Monsieur le Maire propose de valider le projet de création d'un city stade avec équipement divers et de solliciter les subventions nécessaires.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet
- D'autoriser Mr le Maire à engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- D'inscrire la dépense au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Contre 0 Pour 9

Date de convocation : 24 juillet 2024
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

